



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 99501

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'agenda européen. La Commission européenne a produit plus de trois millions d'exemplaires d'un agenda aux couleurs de l'Union européenne pour les écoles secondaires. Cet agenda mentionne des fêtes juives, hindoues, sikhs et musulmanes, mais aucune fête chrétienne, même pas Noël : la page du 25 décembre est vide. Il s'agit manifestement d'une attitude discriminatoire à l'encontre du christianisme. L'incompréhension, l'inquiétude et même l'indignation des Européens chrétiens sont grandes, face à ce qui ne peut relever d'un oubli. Le rôle de la religion chrétienne dans la formation de l'Europe est un fait historique indéniable, et il est inacceptable qu'un agenda, outil d'information sur l'Union européenne, destiné à des jeunes, contienne des références aux différentes religions qui sont aujourd'hui celles des Européens, mais aucune référence au christianisme. Cette question est d'autant plus importante au moment où, dans le monde, des millions de chrétiens sont encore aujourd'hui persécutés et tués en raison de leur foi. L'Europe doit promouvoir le dialogue entre les religions, et valoriser le rôle et l'apport de chacune dans la construction d'une société de paix, de prospérité et de tolérance. Il souhaite donc savoir comment la France entend, dans cette affaire emblématique et exemplaire, défendre ces valeurs et ces principes.

Texte de la réponse

Plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011 diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. Le ministre chargé des affaires européennes a directement saisi le commissaire John Dalli sur ce sujet. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable et a affirmé qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une politique discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre du commissaire Dalli, devraient d'ailleurs être très prochainement envoyés aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. Nous ne souhaitons pas mettre en doute la bonne foi de la Commission. Aussi prenons-nous bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions. Cette omission est d'autant plus regrettable que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda scolaire destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant non seulement d'inscrire leurs devoirs de classe, mais également de prendre connaissance, à travers un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives à l'Europe, son histoire, son fonctionnement et les politiques qu'elle met en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99501

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1102

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3613